

**COMMUNE DE
TANINGES**



74440 TANINGES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 05 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 29 avril 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux	:	23
Nombre de membres en exercice	:	23
Nombre de membres présents	:	16

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ, Gaëlle MOGENIER adjointes, Fernand DESCHAMPS, René AMOUDRUZ, François CARILLO, adjoints, Mr André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mmes Aurélie BONNET, Béatrice JACQ, Carine BIGOT, Marie COQUILLEAU, Mrs Yannick CHARVET, Laurent PERRIER, Christian ANTHONIOZ, Cédric BUFFET

POUVOIR : Thibault HENRIOUD pour Cédric BUFFET

EXCUSES : Marise FAREZ, Audrey SAUCIAT, Esther ALTENA, Jonas CHEREAU, Alain CONSTANTIN, Henri CHARLES

Mlle Gaëlle MOGENIER a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Table des matières

01 – Délibération n°2022-067 : Compte-rendu du maire.....	3
02 – Délibération n°2022-068 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022.....	3
03 – Délibération n°2022-069 - Finances – Travaux logement Mjc : approbation de l’avenant n°1 sur le lot N° 06 « chauffage »	4
04 – Délibération n°2022-070 - Finances – Travaux logement Mjc : approbation de l’avenant n°2 sur le lot N°4 « menuiseries intérieures ».....	4
04bis – Délibération n°2022-071 - Finances – Travaux logement Mjc : approbation de l’avenant n°1 sur le lot N°1 « menuiseries extérieures »	5
05 – Délibération n°2022-073 - Finances – travaux Mjc : approbation du marché « chaudière à bois »	8
06 – Délibération n°2022-074 - Finances – camping : extension du tarif « travailleur saisonnier » (suite à délibération du 22 avril 2021 relative à ce tarif mensuel).....	8
07 – Délibération n°2022-075 - cimetière : vente d’un caveau.....	9
08 – Délibération n°2022-076 - Convention - approbation du renouvellement de la convention « l’hêtre agile », aujourd’hui dénommée association APICALE (grimpe dans les arbres – parc du château).	9
09 – Délibération n°2022-077 - ressources humaines – création d’un comité social territorial au 01/01/2023	10
10 – Délibération n°2022-077 - ressources humaines – approbation paiement des heures des agents communaux (scrutins et évènements exceptionnels)	11
Points divers et d’informations	11

01 – Délibération n°2022-067 : Compte-rendu du maire

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le Maire informe le conseil de décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme, ...):

- Commande à Enedis de 23 719 € relative au renforcement règlementaire du réseau électrique en lien avec la construction de nouveaux logements (avenue des Thézières), constructions générant une recette (taxe d'aménagement) comme rappelé par Monsieur le maire.

Monsieur le maire informe aussi les conseillers de l'attente de réponse du Crédit Mutuel quant à la souscription du nouvel emprunt approuvé par le conseil municipal du 14 avril 2022 ainsi que l'acquisition d'une nouvelle ligne de trésorerie de 250 000 €, la précédente étant à clôturer le 19 mai 2022 (sous réserve du versement des fonds issus du nouvel emprunt avant le 19 mai 2022).

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **PREND acte du compte-rendu du Maire**

**A Tanninges, le 05 mai 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET**

02 – Délibération n°2022-068 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022

Après lecture par Monsieur le maire, le conseil doit approuver le procès-verbal de la séance du 14 avril 2022.

**Entendu la lecture de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE**, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2022.

**A Tanninges, le 05 mai 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET**

03 – Délibération n°2022-069 - Finances – Travaux logement Mjc : approbation de l'avenant n°1 sur le lot N° 06 « chauffage »

Sur proposition de la maîtrise d'œuvre, le conseil doit approuver l'avenant suivant expliqué en conseil par l'adjoint référent (réduction du nombre de vasques et de miroirs) :

- AVENANT N°1 : Lot 6 Chauffage-plomberie-VMC AP Chauffage

Marché initial :	13 366.60 € HT
	16 039.92 € TTC
<u>Montant de l'avenant</u> :	- 2 123.84 € HT
	- 2 548.61 € TTC (= - 15.89 %)
Nouveau montant :	11 242.76 € HT
	13 491.31 € TTC

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 sur le lot N° 06 « chauffage » tel que mentionné ci-dessus.

**A Taninges, le 05 mai 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET**

04 – Délibération n°2022-070 - Finances – Travaux logement Mjc : approbation de l'avenant n°2 sur le lot N°4 « menuiseries intérieures »

Sur proposition de la maîtrise d'œuvre, le conseil doit approuver l'avenant suivant expliqué en conseil par l'adjoint référent (suppressions de placards) :

- AVENANT N°2 : Lot 4 Menuiseries intérieures Ets Lerouilley

Marché initial :	11 311.17 € HT
	13 573.40 € TTC
<u>Montant de l'avenant</u> :	- 2 494.32 € HT
	- 2 993.18 € TTC (= - 22.05 %)
Nouveau montant :	8 816.85 € HT
	10 580.22 € TTC

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 sur le lot N° 04 « menuiseries intérieures » tel que mentionné ci-dessus.

**A Taninges, le 05 mai 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

04bis – Délibération n°2022-071 - Finances – Travaux logement Mjc : approbation de l'avenant n°1 sur le lot N°1 « menuiseries extérieures »

Sur accord du conseil municipal (ajout du point à l'ordre du jour) et sur proposition de la maîtrise d'œuvre, le conseil doit approuver l'avenant suivant expliqué en conseil par l'adjoint référent (modification du châssis des 11 fenêtres) :

- AVENANT N°1 : Lot 1 Menuiseries extérieures Ets Plast Innov

Marché initial :	17 800 € HT
	21 360 € TTC
<u>Montant de l'avenant</u> :	550 € HT
	660 € TTC (= 3.09 %)
Nouveau montant :	18 350 € HT
	22 020 € TTC

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 sur le lot N° 01 « menuiseries extérieures » tel que mentionné ci-dessus

**A Taninges, le 05 mai 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET**

05 – Délibération n°2022-072 - Finances – travaux Mjc : approbation des marchés sur proposition de la commission de choix du 28 avril et de la maîtrise d'œuvre

Sur proposition de la maîtrise d'œuvre, et de la commission de choix, le conseil doit approuver l'attribution des marchés (projection à l'écran du rapport d'analyse) relative aux travaux prévus cet été sur la MJC : accessibilité, agrandissement de la bibliothèque et restructuration de la MJC. Trois candidats ont été auditionnés le 28 avril en présence du maître d'œuvre (auditions ciblées sur les deux lots les plus importants).

L'élu référent précise qu'une réunion du comité utilisateurs est prévue le 24 mai, réunion animée par le chef de projet (DST) et le maître d'œuvre ; il permettra ainsi d'expliquer les dispositions envisagées et le planning ainsi que les conditions de sécurité du chantier (incendie, séparation des flux entre les ouvriers et les usagers de la MJC,...).

L'élu référent précise qu'une réunion de chantier est prévue chaque semaine à partir de juillet 2022 ainsi qu'une revue technique de projet mensuelle (ou plus fréquente si nécessaire) en présence de Monsieur le maire.

Concernant l'infructuosité de la consultation des lots suivants, telle que proposée par la maîtrise d'œuvre, les justificatifs sont les suivants :

- Lot N° 5 doublages cloisons faux plafonds peintures : la seule offre reçue étant très largement supérieure à l'estimation initiale de la maîtrise d'œuvre, la collectivité n'a pas prévu ce dépassement budgétaire significatif.
- Lot N° 6 carrelages - faïences : absence d'offre reçue
- Lot N° 10 plomberie ventilation : absence d'offre reçue
- Lot N° 11 électricité : la seule offre reçue est très largement supérieure à l'estimation initiale de la maîtrise d'œuvre

Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Lot N°1 : démolition- maçonnerie :

- **APPROUVE** la signature par le Maire d'une mise au point du marché ajustant à la marge le montant et les modalités techniques du marché, mise au point du marché à rédiger par le maître d'œuvre et à signer par l'entreprise EIFFAGE
- **APPROUVE** l'attribution du marché, montant à ajuster à la marge par la mise au point du marché, à l'entreprise EIFFAGE pour un montant proche de 140 000 € HT (168 000 € TTC) (estimation initiale du MOE 125 000 € HT).

Lot N°2 : échafaudages :

- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise SPEED ECHAFAUDAGES pour un montant de 9 275 € HT (11 130 € TTC) (estimation initiale du MOE 12 000 € HT).

Lot N°3 : ascenseur :

- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise T.K.E pour un montant de 27 900 € HT (33 480 € TTC) (estimation initiale du MOE 28 000 € HT).

Lot N°4 : menuiseries extérieures alu :

- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise DELF ALU pour un montant de 10 620 € HT (12 744 € TTC) (estimation initiale du MOE 11 500 € HT).

Lot N°5 : doublages cloisons faux plafonds peintures

- **APPROUVE** la proposition de la maîtrise d'œuvre et de la commission de choix quant à l'infructuosité de la consultation (absence de budget comme indiqué ci-dessus).
- **DONNE** mandat à la maîtrise d'œuvre de négocier de gré et gré avec d'autres entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à proposer par le maître d'œuvre dans le cadre de son estimation initiale (140 000 € HT) et du budget 2022.

Lot N°6 : carrelages faïences

- **APPROUVE** la proposition de la maîtrise d'œuvre et de la commission de choix quant à l'infructuosité de la consultation (absence d'offres).
- **DONNE** mandat à la maîtrise d'œuvre de négocier de gré et gré avec d'autres entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à proposer par le maître d'œuvre dans le cadre de son estimation initiale (2 000 € HT) et du budget 2022.

Lot N°7 : menuiseries intérieures :

- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise ACR pour un montant de 71 719 € HT (86 063.16 € TTC) (estimation initiale du MOE 75 000 € HT) sans les deux options proposées.

Lot N°8 : revêtements de sols :

- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise LARBI DES REVETEMENTS pour un montant de 23 665.98 € HT (28 399.18 € TTC) (estimation initiale du MOE 32 000 € HT), sans l'option proposée.

Lot N°10 : plomberie ventilation

- **APPROUVE** la proposition de la maîtrise d'œuvre et de la commission de choix quant à l'infructuosité de la consultation (absence d'offres comme mentionné ci-dessus).
- **DONNE** mandat à la maîtrise d'œuvre de négocier de gré et gré avec d'autres entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à proposer par le maître d'œuvre dans le cadre de son estimation initiale (25 000 € HT) et du budget 2022.

Lot N°11 : électricité

- **APPROUVE** la proposition de la maîtrise d'œuvre et de la commission de choix quant à l'infructuosité de la consultation (une seule offre reçue et largement supérieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre).
- **DONNE** mandat à la maîtrise d'œuvre de négocier de gré et gré avec d'autres entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à proposer par le maître d'œuvre dans le cadre de son estimation initiale (52 000 € HT) et du budget 2022.

A Taninges, le 05 mai 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET

05 – Délibération n°2022-073 - Finances – travaux Mjc : approbation du marché « chaudière à bois »

Sur proposition de la maîtrise d'œuvre, et de la commission de choix, le conseil doit approuver l'attribution des marchés (projection à l'écran du rapport d'analyse) relative aux travaux prévus cet été sur la MJC concernant la pose d'une chaudière à bois.

L'élu référent rappelle aux conseillers l'intervention du maître d'œuvre en commission ; cette réunion (analyse comparative des différentes technologies) avait fait émerger le choix de la technologie « chaudière à bois ».

Les deux offres reçues (deux candidats) ont été auditionnées le 29 avril en présence du maître d'œuvre.

L'élu référent présente aux conseillers le rapport d'analyse mettant en avant une offre d'un acteur local proche de l'estimation du maître d'œuvre, et l'offre du 2^{ème} candidat très largement supérieure pour une même chaudière (Okofen).

Les deux candidats ont été auditionnés le 29 avril en présence du maître d'œuvre.

Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise RUBIN pour un montant de 91 038.86 € HT (109 246.63 € TTC) (estimation initiale du MOE 101 000 € HT).

**A Tanninges, le 05 mai 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

06 – Délibération n°2022-074 - Finances – camping : extension du tarif « travailleur saisonnier » (suite à délibération du 22 avril 2021 relative à ce tarif mensuel)

Le conseil avait délibéré le 22 avril 2021 sur un tarif mensuel de 250 € pour les demandeurs en possession d'un contrat de travail d'un employeur de la commune. Compte tenu notamment de la hausse du prix des carburants, plusieurs agents ont exprimé le souhait de bénéficier du camping pour une durée de séjour de quelques jours ou de quelques semaines.

Monsieur POLLET-VILLARD rappelle que le tarif normal journalier par emplacement est de 13.50 € en haute saison et de 11.50 € en basse saison.

Entendu la lecture de Monsieur POLLET-VILLARD, conseiller délégué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le tarif journalier de 9.5 € à l'emplacement (tente ou camping-car ou caravane) charges incluses quelle que soit la saison, pour les demandeurs (salariés d'une entreprise de la commune, agents communaux ou stagiaires) en possession d'un contrat de travail ou d'une convention de stage d'un employeur de la commune **à partir du 01 juin 2022.**

**A Tanninges, le 05 mai 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET**

07 – Délibération n°2022-075 - cimetière : vente d'un caveau

Monsieur le maire rappelle quelques données aux conseillers :

- Ce caveau a été fait lorsque Monsieur GERDIL a construit son propre caveau sur l'emplacement à côté ce qui rendait par la suite l'accès impossible avec un engin à l'emplacement en question. La place aurait donc été "perdue" ou inexploitable.
- L'acquisition a eu lieu au tarif de 2850 € auprès de la marbrerie BURTIN
- Il rappelle aussi les tarifs des achats et de renouvellement de concession tel que délibéré par le conseil municipal du 30 novembre 2017

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune a fait construire en 2019 un caveau d'attente dans l'angle Nord-Ouest du cimetière, à l'emplacement NO-0006B;

Monsieur le Maire propose la mise en vente de ce caveau au tarif de **3000 €**, étant entendu que la famille qui se portera acquéreur devra également supporter les frais relatifs à l'acquisition de la concession tels que fixés par délibération du Conseil Municipal.

Entendu la lecture de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le prix de vente du caveau à 3000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette vente.

A Taninges, le 05 mai 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET

08 – Délibération n°2022-076 - Convention - approbation du renouvellement de la convention « l'hêtre agile », aujourd'hui dénommée association APICALE (grimpe dans les arbres – parc du château).

Comme chaque année depuis 4 ans, le conseil est amené à renouveler cette convention qui permet au prestataire de proposer au public et aux scolaires cette activité de grimpe sécurisée dans les arbres au parc du château.

Ces éducateurs spécialisés et qualifiés s'engagent aussi au travers de cette convention à nous transmettre chaque année le diagnostic de chaque arbre utilisé autorisant alors cette pratique ludique.

Monsieur CARILLO fait lecture en conseil du rapport d'activité 2021 de l'association et des principales dispositions prévues dans la convention

Entendu la lecture de Monsieur CARILLO, adjoint

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention annuelle d'occupation du domaine public à l'association Apicale représentée par, Monsieur Possemato Guillaume et Xavier Dejoux tel que mentionné ci-dessus.

A Taninges, le 05 mai 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET

09 – Délibération n°2022-077 - ressources humaines – création d'un comité social territorial au 01/01/2023

Dans le cadre des consultations auprès des organisations syndicales **et des élections professionnelles de décembre 2022**, la réglementation impose la « fusion » du comité technique et du CHSCT à partir du 01/01/2023, cette nouvelle instance unique de dialogue entre les représentants des agents et le collège employeur étant dénommé « comité social territorial ».

Une note explicative est remise à chaque conseiller.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2022 est compris entre 50 et 200 agents

Entendu la lecture de Monsieur le maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1er : De créer un Comité Social Territorial local.

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 membres.

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 membres.

Article 4 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité (en l'espèce, autoriser les représentants du collège employeur à exprimer leur avis lors des séances du CST)

A Tanninges, le 05 mai 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET

10 – Délibération n°2022-077 - ressources humaines – approbation paiement des heures des agents communaux (scrutins et évènements exceptionnels)

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

A la demande de l'employeur, certains agents communaux n'ayant pas le week-end systématiquement inclus dans leur cycle de travail annuel sont amenés néanmoins à travailler ponctuellement le dimanche pour des évènements exceptionnels : scrutins électoraux, manifestations.

Applicable pour tous agents communaux intervenant le dimanche pour une durée supérieure à 5 heures, Monsieur le maire propose aux conseillers dans ces situations exceptionnelles de payer les heures à partir de la 6^{ème} heure (au lieu de la récupération).

Entendu la lecture de Monsieur le maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le paiement des heures des agents communaux à partir de la 6^{ème} heure le dimanche, pour application à partir du 01 juin 2022.

A Taninges, le 05 mai 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET

Points divers et d'informations

- Elections législatives de juin (diffusion et correction éventuelle des disponibilités des élus aux scrutins)
- Cérémonie du 8 mai 2022
- Planning (commissions et réunions)